

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 438-48

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 438-48 qui modifie le règlement numéro 438 de la Ville de Repentigny.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance régulière tenue le 12 décembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le premier projet de règlement numéro 438-48 intitulé :

Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 438 en lien avec la gestion des véhicules récréatifs et lourds, les logements d'appoint et secondaires et l'insertion d'une norme de tolérance applicable aux marges.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 5 février 2024, à 19 h** à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville.
3. Ce règlement, qui s'applique à tout le territoire, a pour objet de :
 - Assurer une gestion plus efficace du stationnement des véhicules récréatifs et des véhicules lourds pour les usages résidentiels;
 - Autoriser les logements d'appoint et secondaires dans les habitations unifamiliales jumelées;
 - Ajouter une norme de tolérance permettant de reconnaître la conformité d'une construction jugée dérogatoire au niveau des marges prescrites en raison d'un débordement de quelques centimètres, permettant ainsi de soustraire ces cas au processus de dérogation mineure;
 - Clarifier certaines normes en lien avec les logements secondaires et les bâtiments accessoires.
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Pour toute information concernant ce projet de règlement, veuillez communiquer avec le bureau du greffier par téléphone au 450 470-3130 ou par courriel au greffe@repentigny.ca.
6. Le projet de règlement numéro 438-48 comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire

Donné à Repentigny, ce 22^e jour du mois de janvier 2024.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat